Syndicat des Personnels
du Réseau International du Ministère
de l' Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et Numérique

139 rue de Bercy – bâtiment Vauban – Télédoc 627 – 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr - Tél. : 01.53.18.83.03 - www.sprim-fo.org

Revue de presse du 19 septembre 2023

Presse – Actualités

- Croissance, chômage : la Banque de France se démarque de Bercy – Les Echos
- Essence, gazole : nos voisins européens paient-ils le carburant aussi cher qu'en France ? – Le Figaro
- Pourquoi l'Europe attire de plus en plus d'expatriés américains - Challenges
- Budget 2024 : croissance, économies… Le Maire dessine la trajectoire de la France – L'Express
- Industrie verte : Bercy précise ses estimations pour le crédit d'impôt – Les Echos
- Médicaments : comment le gouvernement veut limiter les pénuries – Les Echos
- Hausse de la taxe foncière : vers l'infini et au-delà ? – The Conversation

ARTICLES DE PRESSE

Croissance, chômage : la Banque de France se démarque de Bercy – Les Echos

Dans ses dernières prévisions publiées ce lundi, l'institution monétaire prévoit une hausse du PIB de 0,9 % en 2024, soit 0,5 point de moins que le gouvernement. Le taux de chômage remonterait l'an prochain.

« Il faut encore s'attendre à des hausses des prix des services d'ici à la fin de l'année », a prévenu le chef économiste de la Banque de France, Olivier Garnier. (Lafargue Raphael/Abaca)

Pointant la récession en Allemagne, les difficultés en Chine et des taux d'intérêt élevés, Bercy vient de revoir sa prévision de croissance pour 2024 à la baisse . Et vise désormais une progression de l'activité de 1,4 % contre 1,6 % précédemment. Mais cet objectif est encore trop optimiste aux yeux de la Banque de France.

Dans ses dernières projections publiées ce lundi, l'institution monétaire table en effet sur une hausse du PIB de 0,9 % l'an prochain, - soit 0,5 point de moins que le gouvernement. Le consensus des économistes en septembre est encore plus bas, à 0,7 %. Bercy n'ayant pas livré les détails de son estimation, il est difficile de savoir d'où vient l'écart.

« Ni rechute de la croissance ni accélération »

En dépit des nombreux aléas qui entourent la prévision, le scénario privilégié par la Banque de France est clair : c'est celui de « la désinflation sans rechute de la croissance, ni accélération », a souligné Olivier Garnier, chef économiste de l'institution, qui a aussi revu en hausse de 0,2 point, à 0,9 %, sa projection pour 2023.

Les prévisions de croissance de la Banque de France

PIB réel, Moyenne annuelle, en %

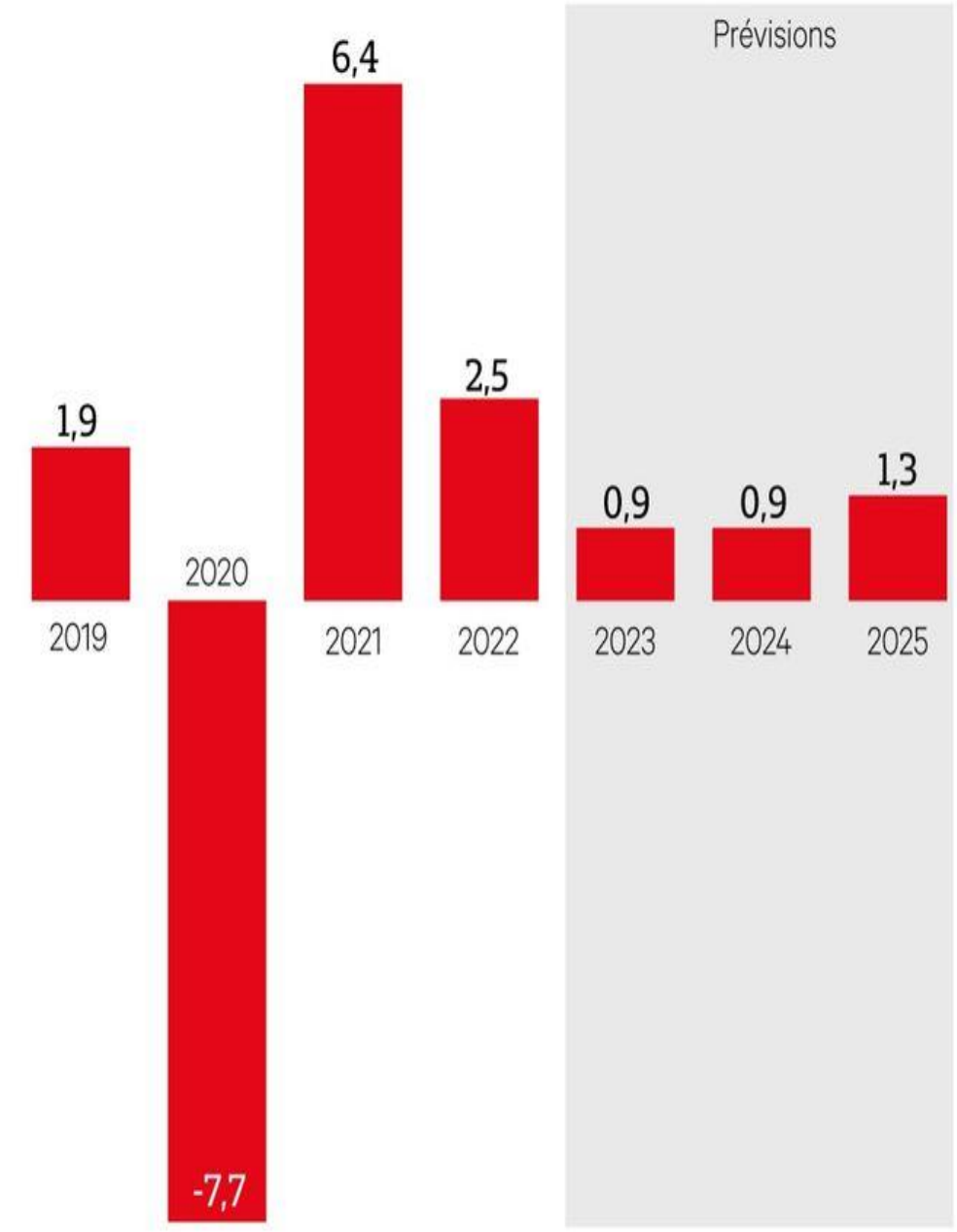

SOURCE : BANQUE DE FRANCE

Les Echos

Alors que les exportations soutiendront les performances tricolores cette année, la dégradation attendue de la demande mondiale adressée à la France devrait, selon lui, peser sur la reprise économique du pays. Les nouvelles prévisions de la Banque de France surviennent à un moment sensible : le Haut Conseil des finances publiques débat actuellement du scénario macroéconomique du projet de loi de finances 2024. Il rendra son avis le 27 septembre.

Reflux de l'inflation

L'année 2024 devrait confirmer par ailleurs le reflux de l'inflation. Le rebond des cours du pétrole a contraint la Banque de France à revoir légèrement à la hausse sa prévision d'inflation moyenne pour l'année, à 5,8 % mesurée en IPCH (l'indice permettant les comparaisons européennes). En glissement annuel, l'inflation se situerait à 4,5 % au quatrième trimestre 2023. Hors nouveaux chocs sur les matières premières, elle atteindrait en moyenne 2,6 % en 2024 - ce qui n'est pas très éloigné de la prévision du gouvernement - puis descendrait à moins de 2 % en 2025.

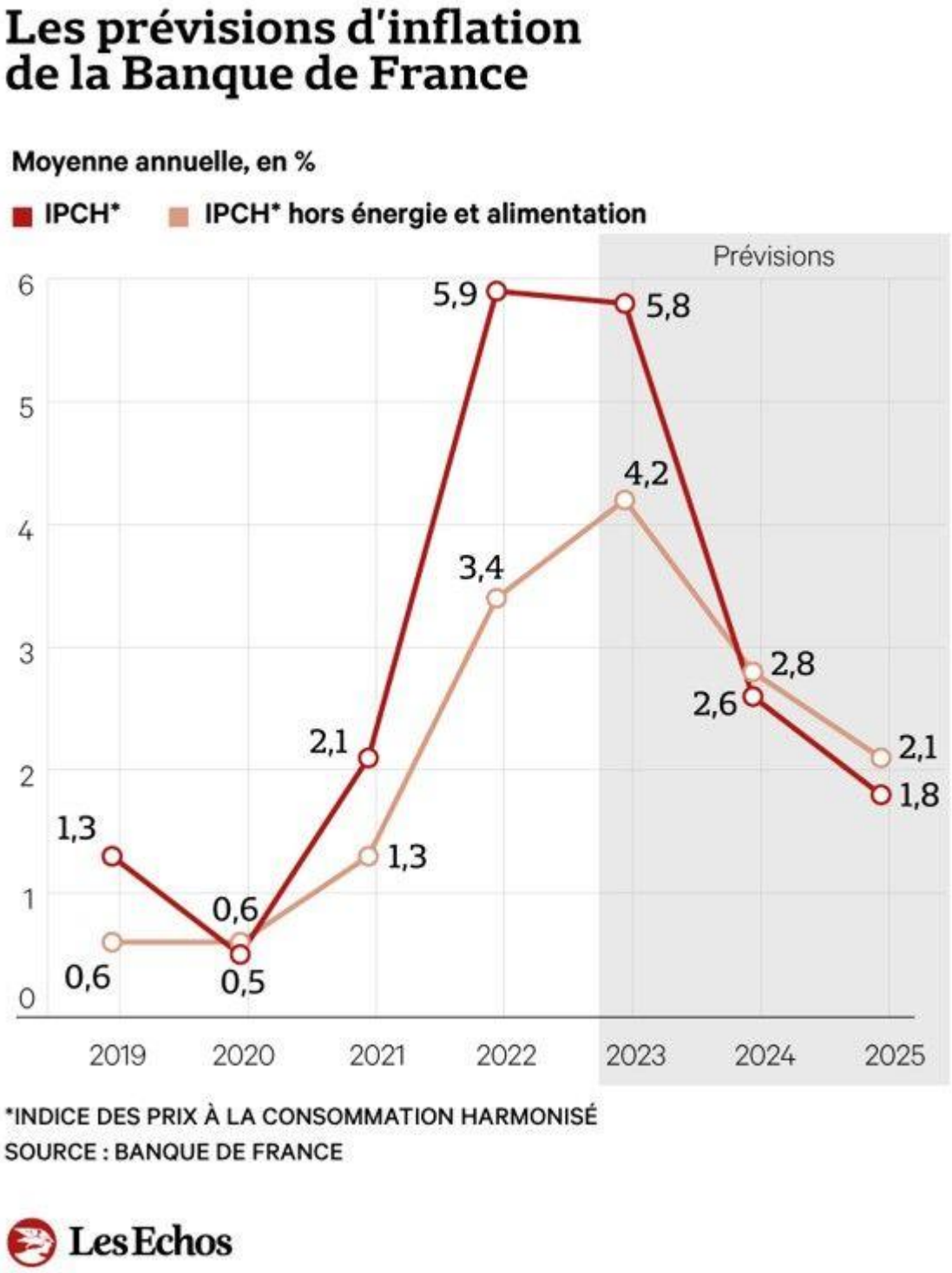

La bonne nouvelle est que l'inflation « sous-jacente » (hors énergie et alimentation) - celle qui est scrutée par les banques centrales - serait plus basse qu'envisagé avant l'été. « Mais il faut encore s'attendre à des hausses des prix des services d'ici à la fin de l'année. Le pic ne sera atteint qu'en 2024 », a prévenu Olivier Garnier.

Alors que beaucoup d'économistes de banque doutent de la reprise de la consommation dès l'an prochain, la Banque de France est sur la même ligne que Bercy. Selon elle, le ralentissement de la hausse des prix va redonner des marges de manoeuvre aux Français. Après une année de stagnation, les dépenses des ménages, progresseraient nettement de 1,8 % en 2024, puis de +1,5 % en 2025, année où le PIB augmenterait de 1 %.

Baisse du taux d'épargne

Après avoir atteint des sommets, le taux d'épargne diminuerait enfin, mais sans retrouver son niveau pré-Covid. Il atteindrait ainsi 16,6 % du revenu disponible en 2025. La consommation serait également soutenue par le redressement du pouvoir d'achat. Calculé par habitant, il augmenterait de 0,6 % en 2023 et de 0,7 % en 2024, porté par une progression des salaires nominaux sensiblement plus rapide que l'inflation (4,2 % en 2024).

Dans le contexte de taux d'intérêt élevés, l'investissement des ménages et des administrations publiques reculerait en revanche, à la différence de celui des entreprises qui résisterait. « La situation des ménages et des entreprises a été préservée, car ce sont les finances publiques qui ont supporté le choc négatif de la dégradation des termes de l'échanges », a souligné Olivier Garnier. La contrepartie est un taux d'endettement public qui demeurerait autour de 110 % en 2025, soit « un niveau nettement plus élevé que la moyenne de la zone euro, soit 88,5 % qui lui, baisserait d'environ 3 points entre 2022 et 2025 ».

L'affaiblissement durable de la croissance économique devrait commencer à peser sur le marché du travail. Alors que le gouvernement vise le plein-emploi à horizon 2027 (soit un taux de chômage à 5 %), la Banque de France anticipe une remontée du taux de chômage de 7,2 % cette année à 7,5 % en 2024 - et même à 7,8 % en 2025, l'économie française devant faire face dès l'an prochain à quelque 60.000 destructions d'emplois.

Nathalie Silbert

Essence, gazole : nos voisins européens paient-ils le carburant aussi cher qu'en France ? – Le Figaro

INFOGRAPHIES - Si les prix s'envolent dans les stations-service françaises, il en va de même dans les autres États européens. Mais certains s'en sortent mieux que d'autres.

Une mesure sans précédent. Pour baisser les prix à la pompe, l'exécutif s'apprête à autoriser les distributeurs à vendre leurs carburants à perte, «*dès le début du mois de décembre*», pour une durée de «*six mois*». Si la décision gouvernementale a laissé sceptiques certains commentateurs, elle en dit long sur l'inquiétude que suscite, au sommet de l'État, la flambée des coûts des carburants. Les automobilistes français doivent désormais débourser 1,96 centime en moyenne pour un litre d'essence SP95 et 1,88 centime pour un litre de diesel, selon les données hebdomadaires de la Commission européenne. Il faut remonter au 17 avril - s'agissant du pétrole - et au 6 février - concernant le gazole - pour retrouver des niveaux aussi élevés.

Les Français ne sont toutefois pas les seuls à voir leur portefeuille s'alléger à la sortie des stations-service. Dans l'ensemble des pays de la zone Euro, le litre de sans-plomb a bondi de vingt centimes en moyenne depuis le début de l'année, passant de 1,71 euro à 1,9 euro. Sur la même période, le prix du gazole est lui passé de 1,77 euro à 1,80 euro. Le constat, élargi à l'ensemble de l'Union européenne, est encore plus flagrant: jamais le prix du SP95 n'est monté si haut en un an. Il atteint aujourd'hui 1,81 euro en moyenne, contre 1,66 euro neuf mois plus tôt.

Les prix font le grand écart à l'échelle européenne

Si l'ensemble du continent est touché par cette envolée des prix, les tarifs à la pompe sont particulièrement élevés pour les automobilistes hexagonaux... et souvent plus chers que chez nos voisins européens. L'essence SP95 est meilleur marché en Espagne (1,73 le litre en moyenne), en Belgique (1,86), au Luxembourg (1,64) ou encore en Allemagne (1,94). À l'échelle de l'Union, seuls quelques pays se révèlent plus onéreux que la France: le Danemark (2,05), la Finlande (1,98), la Grèce (2), l'Italie (1,96) et les Pays-Bas (2,10). À l'inverse, une poignée de pays affichent des tarifs défiant toute concurrence, à l'instar de la Bulgarie (1,42), la Pologne (1,39) ou la Roumanie (1,47). Concernant le diesel, la France est encore plus mauvaise élève, puisque seule les pays scandinaves (Suède, Danemark, Finlande), les Pays-Bas et la Belgique affichent des tarifs plus élevés.

Pour comprendre ces disparités, il faut considérer les nombreux facteurs qui déterminent le prix à la pompe payé par les Européens. «*Le prix à la pompe, quel que soit le pays, est défini par cinq paramètres: le prix du baril, le change euro-dollar, la marge de raffinage, la marge de distribution, et enfin, les taxes»,* explique Philippe Charlez, expert en question énergétique pour l'Institut Sapiens. C'est l'envol du coût du baril de Brent sur les marchés internationaux qui explique, en premier lieu, la flambée des prix dans les stations-service européennes. «*Depuis juin, le cours du Brent augmente de façon significative, soutenue par la très forte demande émanant des pays du Sud-Est asiatique d'une part, et, d'autre part, par la baisse volontaire de l'offre décidée par l'OPEP et la Russie*». Au début du mois, l'Arabie saoudite et la Russie ont annoncé réduire leur production pétrolière jusqu'à la fin de 2023, une nouvelle qui a propulsé les prix du brut à leurs plus hauts niveaux depuis dix mois.
La «*marge de raffinage*», qui correspond à la différence entre la valorisation des produits raffinés et le cours du Brent, a également joué en défaveur des Européens. Cotées à Rotterdam, «*les marges de raffinage ont augmenté de 35% au cours des derniers mois, pour des raisons, là encore, d'offre et de demande*», relève l'expert.

Ces deux paramètres sont communs à tous les pays de l'Union. Les autres, en revanche, diffèrent en fonction des pays. C'est notamment le cas des marges de distribution. «*Elles intègrent le transport du carburant vers le point de distribution et les coûts de la pompe à essence, qui diffèrent selon les localisations*», détaille Philippe Charlez. Mais, à en croire l'expert, les distributeurs ne sont pas les principaux responsables de l'envolée des prix hexagonaux. «*En France, comme ailleurs, les marges de distribution ont plutôt baissé au cours des deux derniers mois, obéissant à une loi qui veut que lorsque les marges de raffinage augmentent, la marge du distributeur diminue*», rapporte Philippe Charlez.

Reste les taxes. C'est par ce levier que les États peuvent directement influencer le prix des carburants à la pompe. «*Entre 36 % et 56 % du prix facturé sur les carburants en Europe vient des pouvoirs publics: il s'agit de la fiscalité pesant sur les carburants*», opine Philippe Charlez. Celle-ci est volontairement lourde, afin de pousser les automobilistes à modifier leurs comportements et à se procurer des véhicules plus modernes, moins gourmands et moins polluants. La taxation sur les carburants est cependant loin d'être uniforme en Europe. Alors que la France compte trois taxes sur les carburants - la TICPE, TVA et la TVA sur la TICPE - pesant pour 52% du prix de l'essence à la pompe (49% pour le gazole), certains pays sont plus complaisants à l'égard des automobilistes. C'est le cas de la plupart des pays est-Européens (Hongrie, Bulgarie, Roumanie...), dont la part des taxes dans le produit facturé ne dépasse guère les 45%. Seuls quelques pays européens taxent davantage le pétrole que l'État français: c'est le cas de l'Italie (55% du produit vendu), de la Grèce (55%), des Pays-Bas (55%) et la Finlande (56%). La France se distingue surtout par son haut niveau de taxation sur le gazole, de cinq points supérieur à la moyenne européenne.

Globalement, les pays qui taxent le moins sont ceux dont les automobilistes bénéficient des meilleurs tarifs à pompe. Seules quelques exceptions méritent d'être relevées. À niveau de taxation équivalent, la Belgique jouit d'un prix du diesel en moyenne moins avantageux que la France (1,9 euro le litre). Le paradoxe est encore plus frappant concernant la Suède, qui taxe le gazole à hauteur de 36% seulement, mais le paie bien plus cher qu'en France, à 2,15 euros le litre en moyenne. «*Cela ne veut peut venir que des marges de distribution, et peut donc être interprété comme un bon point pour notre réseau de distributeurs national, sans doute plus compétitif qu'ailleurs*», estime Philippe Charlez. Un avantage national qui pourrait encore grandir dès lors que les distributeurs français seront autorisés à «*vendre à perte*», comme le souhaite le gouvernement.

* * *

Pourquoi l'Europe attire de plus en plus d'expatriés américains - Challenges

Modèle social, violence contenue… De nombreux expatriés redécouvrent le Vieux Continent, fuyant des Etats-Unis sous tension politique et sociale.

Sur les quais de Seine, à Paris. En France, un régime d'exemption fiscale pour les cadres d'entreprises étrangères a été instauré.
PIERRE GLEIZES/RÉA

Dans le roman *L'Américain*, de Henry James, le héros venait en Europe pour se cultiver. L'écrivain James Baldwin y émigra en 1948 pour fuir le racisme. Et depuis l'élection de Donald Trump, un nombre croissant d'Américains déménagent aujourd'hui en Europe pour échapper à la violence et aux tensions politiques. En 2018, un sondage Gallup concluait que la proportion de citoyens des Etats-Unis souhaitant s'installer de façon permanente dans un autre pays était passée de 11% sous Barack Obama à 16% sous Donald Trump. Et malgré l'élection de Joe Biden, en 2022, le chiffre était monté à 17%.

Equilibre personnel

Tous, certes, ne partent pas: quelques dizaines de milliers, sur 330 millions d'habitants, franchissent le pas. Mais la tendance est claire. Entre 2013 et 2022, le nombre d'Américains aux Pays-Bas est passé de 15.500 à 24.000 ; de quelque 20.000 à près de 34.000 en Espagne ; et au Portugal, il a triplé pour atteindre près de 10.000. En France, en Allemagne ou dans les pays nordiques, le nombre a augmenté modérément ou est resté stable.
Beaucoup de ceux qui émigrent disent que c'est en partie par désespérance devant la direction que prennent les Etats-Unis, mais les raisons sont assez diverses. Nombre d'expatriés évoquent le meilleur équilibre qu'offre l'Europe entre activité professionnelle et vie personnelle: les employés américains travaillent 1.811 heures par an, contre une moyenne européenne de 1.571 heures. D'autres sont séduits par les régimes de protection sociale. Heather Caldwell Urquhart, une autrice installée à Lisbonne depuis 2021, avait été obligée de prendre un emploi de bureau quand elle vivait dans le Massachusetts afin de bénéficier d'une assurance-santé. Au Portugal, elle ne paie qu'une fraction de ce que cela lui

coûterait aux Etats-Unis pour assurer sa famille. "Ce n'est qu'en arrivant ici que nous avons réalisé à quel point le tissu social s'était effiloché aux Etats-Unis", dit-elle.

D'autres fuient le racisme. "Nous nous sommes détendus dans les semaines qui ont suivi notre arrivée", remarque Sylvia Johnson, une psychiatre noire qui s'est installée à Lisbonne en 2022. Inquiète de la violence raciale aux Etats-Unis, elle tentait depuis des années de convaincre son mari Stanley, avocat, de partir. Les émeutes après la mort de George Floyd en 2020 ont eu raison de ses réticences. A l'époque, il avait voulu acheter une arme, puis réalisé qu'il ne pouvait plus vivre dans un pays où il en avait besoin pour protéger sa famille. Et même si le racisme existe aussi au Portugal, Sylvia et lui ne redoutent plus la violence.

Fiscalité sur mesure

D'autres facteurs sont plus prosaïques. Comme l'explosion du télétravail durant la pandémie, qui a facilité les installations à l'étranger. Et les pays européens qui attirent les Américains proposent des arrangements financiers avantageux. Par exemple, les Pays-Bas exemptent d'impôts 30% de ce que gagnent sur place les expatriés qualifiés. Du côté du Portugal, il suffit de gagner 150% du salaire minimum local (soit 1.100 euros) pour obtenir un visa de résidence. L'Espagne voisine prévoit une flat tax de 24% pour les revenus perçus dans le pays. Quant à l'Italie, elle attire les expatriés fortunés en limitant leurs impôts annuels à 100.000 dollars, quels que soient leurs revenus. Et en France, un régime complexe d'exemption pour les cadres d'entreprises étrangères a été instauré.

Tout cela amène les Américains, qui voyaient autrefois leur nation comme le modèle ultime du pays d'immigration, à réaliser de plus en plus que l'Europe a bien des avantages: de meilleurs systèmes de santé et moyens de transport, moins de violence par armes à feu et un racisme bien moins meurtrier qu'outre-Atlantique.

© The Economist - London 2023

* * *

Budget 2024 : croissance, économies… Le Maire dessine la trajectoire de la France – L'Express

Pour réduire le lourd endettement de la France, le gouvernement présentera fin septembre un budget pour 2024 qui scelle la fin progressive du "quoi qu'il en coûte" et identifie 16 milliards d'euros d'économies.

Les orientations sont connues. Pour réduire le lourd endettement de la France, le gouvernement présentera fin septembre un budget pour 2024 qui scelle la

fin progressive du "quoi qu'il en coûte" et identifie 16 milliards d'euros d'économies, sur fond de croissance moins dynamique qu'espéré.

Le projet de budget, présenté le 27 septembre en conseil des ministres, est affecté par un environnement économique morose qui a conduit l'exécutif à réviser en baisse à 1,4 %, contre 1,6 %, sa prévision de croissance du produit intérieur brut pour l'an prochain.

La croissance va se poursuivre

"En 2024, la croissance continuera de progresser", après 1 % prévu pour 2023, a déclaré le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, à des journalistes. "Elle sera tirée par notre production manufacturière, par la sortie définitive de la crise inflationniste et par la reprise de la consommation", a-t-il poursuivi. "La récession en Allemagne, les difficultés en Chine et la persistance de taux d'intérêt élevés auront néanmoins un impact sur cette croissance."

Jeudi, la Banque centrale européenne a relevé encore une fois son taux d'intérêt de référence, à son plus haut historique, un mouvement visant à lutter contre l'inflation mais qui alourdit le coût de la dette pour la France.

La réduction de la dette

La charge de celle-ci, estimée à 38,6 milliards pour 2023, devrait atteindre 48,1 milliards l'an prochain - soit l'équivalent du budget prévu pour la Défense - et jusqu'à 74,4 milliards en 2027.

Dans ce contexte plus difficile, et alors que s'approche le verdict en octobre des agences de notation Fitch et Moody's sur la santé financière française, le gouvernement entend donner des gages de sérieux budgétaire.

Il ambitionne de réduire l'endettement du pays de 111,8 % du PIB en 2022 à 108,1 % en 2027. Le déficit public devrait passer de 4,8 % du PIB en 2022 à 4,4 % en 2024 puis 2,7 % à la fin du quinquennat, sous l'objectif européen des 3 %.

"Cette accélération du désendettement est fondamentale au moment où tous nos partenaires européens sont engagés dans cette voie", a souligné M. Le Maire, alors que l'inflation devrait reculer à 2,6 % l'an prochain contre 4,9 % en 2023, selon l'exécutif.

La fin du "quoi qu'il en coûte"'

Finis les milliards d'euros dépensés à tout-va pour soutenir ménages et entreprises face à la pandémie, puis aux chocs énergétique et inflationniste après l'invasion russe de l'Ukraine. Le gouvernement compte réaliser 16 milliards d'économies l'an prochain, dont l'essentiel (10 milliards d'euros) proviendra de la suppression progressive du bouclier tarifaire pour l'électricité, qui a permis de contenir les factures.

"Nous sortirons des prix gelés mais nous maintiendrons la fiscalité au niveau plancher à nouveau en 2024 pour garantir les prix les plus bas possibles pour les ménages", a assuré Bruno Le Maire.

S'y ajouteront les réductions des aides aux entreprises (4,5 milliards) et à la politique de l'emploi (1 milliard) ainsi que 700 millions issus de la réforme de l'assurance-chômage.

Les autres économies

D'autres économies déjà évoquées, comme la suppression du dispositif Pinel d'aide à la construction neuve (2 milliards), le resserrement du prêt à taux zéro (PTS, 900 millions) ou la réforme des retraites, produiront leurs pleins effets ultérieurement.

Pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'État, le gouvernement peaufine "une taxation des surprofits" des sociétés concessionnaires d'autoroutes et compte relever l'accise sur le gaz (une taxe), "sans impact sur le consommateur", a souligné Bruno Le Maire. Il s'interroge aussi sur les marges "élevées" du raffinage, dont TotalEnergies est le numéro un en France.

Il table aussi sur la lutte contre la fraude (1,5 milliard par an à horizon 2027) et l'instauration de l'impôt minimal sur les sociétés (1,5 milliard dès 2026). Ce serrage de vis ne remet toutefois pas en question, selon le ministre, la stratégie du gouvernement d'alléger la fiscalité pour les entreprises comme les ménages, au coeur de sa politique depuis 2017. La CVAE, un impôt de production pesant sur les entreprises, sera supprimé à hauteur de 1 milliard l'an prochain.

L'écologie, un levier

Les ménages verront le barème d'imposition sur le revenu rehaussé de 4,8 %, mais ils devront attendre 2025 pour voir se concrétiser la promesse d'une réduction d'impôts de 2 milliards.

Dans le même temps, le gouvernement se targue aussi d'un budget teinté de vert : 7 milliards d'euros seront consacrés à la transition énergétique. Des niches fiscales brunes (favorables aux énergies fossiles) seront supprimées, comme celle qui allégeait les taxes sur le gazole non routier.

"Toutes les recettes fiscales brunes, à l'euro près, iront vers la transition écologique et vers le verdissement de notre économie" : "l'Etat ne se met pas un euro dans la poche", a assuré le ministre.

* * *

Industrie verte : Bercy précise ses estimations pour le crédit d'impôt – Les Echos

Le crédit d'impôt pour l'industrie verte devrait coûter 3,7 milliards d'euros d'ici à 2030, a indiqué ce jeudi le ministère de l'Economie. Cette nouvelle niche fiscale représentera 500 millions d'euros dès 2024.

Les quatre gigafactories de batteries électriques déjà annoncées en France (ACC à Lens, Envision à Douai, Prologium et Verkor à Dunkerque) ne sont peut-être que la première vague d'un déferlement d'usines « vertes » sur l'Hexagone. Bercy estime en tout cas que le crédit d'impôt pour l'industrie verte, qui verra le jour en 2024, est promis à un certain succès. Selon les dernières estimations du ministère de l'Economie, présentées ce jeudi, cette nouvelle niche fiscale coûtera 3,7 milliards d'euros à l'Etat d'ici à 2030.

Cela représente une accélération. Bercy continue d'anticiper que la mesure coûtera 500 millions d'euros en 2024, mais la facture devrait progressivement s'alourdir - signe que les investissements devraient se multiplier dans la production française de batteries, de panneaux solaires, de pompes à chaleur ou d'éoliennes. C'est l'objectif de la mesure : encourager la production nationale de ces éléments essentiels à la transition écologique.

Niches brunes contre niches vertes

La nouvelle niche fiscale pour l'industrie verte figurera dans le projet de loi de finances pour 2024 qui sera dévoilé dans dix jours. A compte du 1er janvier prochain, et au moins jusqu'à la fin du quinquennat, les industriels construisant en France

des usines dans ces secteurs pourront bénéficier d'un crédit d'impôt représentant de 20 à 45 % de leur investissement.

Le gouvernement assume cette nouvelle dépense fiscale, dans la mesure où elle participe à la transition écologique. Au global en 2024, l'exécutif prévoit de consacrer 7 milliards d'euros de plus à la question à travers de différents dispositifs, dont l'augmentation de moitié de MaPrimeRénov' qui représentera à elle seule 1,6 milliard d'euros supplémentaires (pour un total porté à 4 milliards).

Pour ne pas que cet effort fasse sortir la France de sa trajectoire de désendettement, le gouvernement compte réaliser en parallèle des économies sur d'autres mesures qui s'inscrivent en faux avec l'ambition climatique tricolore.

« Pour accélérer la transition écologique, nous passons à 'la loupe verte' notre fiscalité, résume le ministre des Comptes publics, Thomas Cazenave. D'une part, nous réduisons progressivement les niches fiscales brunes sur les énergies fossiles. D'autre part, nous prenons des mesures incitatives comme le crédit d'impôt investissement dans l'industrie verte. »

Le gouvernement a finalement renoncé à supprimer l'avantage fiscal sur le gazole dont bénéficient les transporteurs routiers. Mais il a trouvé un accord pour réduire progressivement celui dont bénéficient les agriculteurs ou le secteur des travaux publics.

C'est en suivant la même logique que le bonus à l'achat d'un véhicule électrique va être dopé, tandis que le malus sur les véhicules les plus polluants sera alourdi. Idem pour le verdissement des flottes automobiles d'entreprise ou encore la création d'une taxe ad hoc sur les sociétés d'autoroutes. Le gouvernement ne s'en cache pas : la transition écologique sera douloureuse - pour certains dès 2024.

Sébastien Dumoulin

* * *

Médicaments : comment le gouvernement veut limiter les pénuries – Les Echos

L'exécutif envisage de conditionner, dans certains cas, la délivrance d'antibiotiques à la réalisation d'un test de dépistage en pharmacie. La

mesure serait introduite dans le prochain budget de la Sécurité sociale, présenté à la fin du mois.

Le gouvernement cherche à muscler son arsenal contre les pénuries de médicaments. Pour limiter ce phénomène en plein essor ces dernières années, et désormais bien connu des Français, il veut notamment lutter contre les prescriptions inutiles d'antibiotiques.

Selon nos informations, l'exécutif envisage de généraliser les tests de dépistage ou tests rapides d'orientation diagnostique (Trod) en cas de pénuries, grâce à une mesure dans le prochain budget de la Sécurité sociale, présenté à la fin du mois.

Concrètement, avant de se voir délivrer des antibiotiques en pharmacie, les patients devraient d'abord vérifier, grâce à un test, que leur maladie est bien d'origine bactérienne et non virale. Les médecins seraient ainsi amenés à prescrire des antibiotiques en les conditionnant à la réalisation d'un test.

Envolée du coût des médicaments

Le gouvernement a déjà indiqué, à la fin du mois d'août, qu'il comptait accroître le recours aux Trod. L'objectif affiché jusqu'ici était de « mieux maîtriser » les volumes de médicaments prescrits plutôt que d'agir seulement sur les prix payés aux laboratoires pour contenir l'envolée du coût des médicaments pour la Sécurité sociale. Le gouvernement pourrait cependant faire d'une pierre deux coups en mettant également en avant l'intérêt des tests pour lutter contre les pénuries.

En hausse depuis plusieurs années et marquées l'hiver dernier, avec notamment des difficultés d'accès à un antibiotique phare tel que l'Amoxicilline, ces pénuries ont conduit le gouvernement à identifier quelque 450 médicaments critiques, à promettre des mesures de relocalisations et à acter des coups de pouce ponctuels sur les prix payés aux industriels.

Discussions houleuses avec les médecins

La perspective de nouvelles difficultés d'approvisionnement cet hiver a de quoi pousser le gouvernement à encourager le recours aux tests. Depuis l'été 2021, les pharmaciens peuvent en réaliser pour dépister les angines d'origine bactérienne mais leur utilisation est loin d'être entrée dans les moeurs, a souligné un rapport remis cet été à la Première ministre, Elisabeth Borne.

Alors que ces tests sont recommandés par la Haute Autorité de santé (HAS) et présentés comme des moyens de lutte contre l'antibiorésistance, seulement 1,2 million ont été commandés par les généralistes pour 9 millions d'angines traitées. Et un grand nombre d'officines ne proposaient pas de Trod au printemps 2023, relevait le même rapport sur la régulation du médicament.

Sachant que « d'autres tests arriveront sur le marché dans d'autres pathologies », ses auteurs ont recommandé à l'exécutif « d'envisager » de conditionner la délivrance d'antibiotiques pour les angines à la réalisation d'un test chez le pharmacien. Et ce, « à partir de 2025 » s'il n'y a pas « d'amélioration substantielle » dans le recours aux Trod d'ici à l'été prochain.

Reste à savoir comment réagiront les médecins à l'annonce d'une mesure touchant leurs prescriptions alors qu'ils sont déjà très remontés contre les contrôles réalisés sur les prescriptions d'arrêt de travail par l'Assurance Maladie. Les relations entre les syndicats de généralistes et les autorités ont été orageuses ces derniers mois sur fond de revendications sur les prix des consultations. Après l'échec des négociations entre l'Assurance Maladie et les syndicats de médecins sur la convention les liant à la Sécurité sociale, les discussions sont censées reprendre, a priori le mois prochain.

Solenn Poullennec

* * *

Hausse de la taxe foncière : vers l'infini et au-delà ? – The Conversation

auteur

1. **Thomas Eisinger**
   Professeur associé en droit, gestion financière et management des collectivités, Aix-Marseille Université (AMU)

La seule véritable incertitude avec un « marronnier », ce n'est naturellement pas sa survenance, mais bien la taille des marrons. Et cette année, en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB pour les intimes), ils sont d'un fort beau gabarit. La presse économique n'hésite pas à parler d'une « explosion » de cet impôt, avec dans certaines grandes villes des augmentations à deux chiffres dépassant très largement le niveau de l'inflation (+51,9 % à Paris, +31,5 % à

Grenoble, +21,2 % à Troyes, +20,5 % à Metz, +19,6 % à Issy-les-Moulineaux, etc.).

Même si la communication de la Direction générale des finances publiques publiée en août dernier nous rappelle bien que des augmentations spectaculaires et médiatisées ne font pas statistiquement une tendance, il se passe incontestablement quelque chose du côté de cet impôt. Retour sur les ressorts d'une hausse qui pourrait bien être tendancielle.

Une assiette prise en étau

Attention, nous ne parlerons ici que de votre seule taxe foncière sur les propriétés bâties, qui ne représente, aussi contre-intuitif que cela puisse paraître, qu'une partie de la somme à payer figurant sur la première page de votre avis d'imposition. En effet, d'autres prélèvements sont effectués avec la TFPB : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (à l'objet éponyme), la taxe dite Gemapi (visant à financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), certaines taxes spéciales d'équipement… Ces impôts annexes ont leur propre dynamique, et contribuent de leur côté à la hausse de la facture globale.

Concernant votre taxe foncière sur les propriétés bâties, son mode de calcul est assez simple : elle est le résultat du produit d'une assiette, en l'espèce l'estimation de la valeur de votre bien immobilier, par un taux d'imposition. La responsabilité de l'évolution annuelle de ces deux composantes est, cela ne vous surprendra pas, partagée :

La valeur locative cadastrale (l'estimation évoquée plus haut, dans son appellation administrative) fluctue chaque année en fonction d'un indice de révision qui, jusqu'à récemment, était voté par les parlementaires dans le cadre de la loi de finances.

Le taux lui relève, depuis le début des années 1980, des collectivités locales récipiendaires de l'impôt (aujourd'hui, les communes et les intercommunalités), qui le votent chaque année en parallèle de l'adoption de leur budget primitif.

En 2023, l'assiette de la taxe foncière sur les propriétés bâties a augmenté de 7,1 %. Une hausse record, après une augmentation déjà inédite de 3,4 % en 2022. Pour mémoire, la hausse annuelle était en moyenne de 1,6 % entre 2005 et 2015. C'est là le premier ressort de la hausse de votre taxe foncière.

Tant qu'il y aura de l'inflation…

Comment expliquer une telle augmentation, alors que l'on pourrait pourtant imaginer les parlementaires soucieux de préserver le pouvoir d'achat de leurs concitoyens ? Depuis le début des années 1980, comme on l'a dit, les parlementaires déterminaient l'indexation annuelle de cette assiette :

officiellement « en tenant compte de la variation des loyers », en réalité en étant toujours attentif au contexte économique et social.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2017, les parlementaires, dans une démarche positiviste qui collait bien à l'esprit (initial) de la législature, ont fait le choix d'automatiser et donc de dépolitiser cette hausse : elle se fera désormais sur la base de l'indice des prix à la consommation. S'il était impossible à l'époque d'anticiper le retour de l'inflation que nous connaissons aujourd'hui, on peut reconnaître que les parlementaires ont été bien malheureux de renoncer à l'époque à cette prérogative (discutable certes) qui était historiquement la leur.

Tant qu'il y aura de l'inflation, dans le cadre réglementaire actuel, l'assiette de votre taxe foncière continuera donc d'augmenter.

Une hausse plus ou moins justifiée

On pourrait légitimement se dire que, si l'assiette augmente au niveau de l'inflation comme nous venons de le voir, le taux de la taxe foncière pourrait lui rester stable. Il n'en est rien, pour plusieurs raisons.

D'une part, parce que les autres recettes de fonctionnement des communes et de leurs intercommunalités augmentent elles bien moins vite que l'inflation. Les dotations versées par l'État, qui, rappelons-le, augmentaient il y a encore une quinzaine d'années du niveau de l'inflation et d'une partie de la croissance, se stabilisent après avoir connu quelques années de baisse (contribution du secteur local à la maîtrise des finances publiques).

[*Plus de 85 000 lecteurs font confiance aux newsletters de The Conversation pour mieux comprendre les grands enjeux du monde*. Abonnez-vous aujourd'hui]
D'autre part, parce que nous sommes encore dans la première partie du bien connu cycle électoral pour les communes. Les maires élus en 2020, rééligibles en 2026, ont naturellement augmenté les taux des impôts locaux en 2022 ou en 2023 pour financer la mise en œuvre de leurs programmes… et ne pas avoir à le faire à une ou deux années de leur retour devant les électeurs.

Enfin, parce que la taxe d'habitation a disparu, comme une décennie avant elle la taxe professionnelle. Bien qu'elle ait été compensée à l'euro près dans les budgets locaux, aucun nouveau levier fiscal n'est venu combler le vide qu'elle laissait. Résultat, quand il s'agit d'augmenter les ressources budgétaires, les exécutifs locaux ne peuvent plus mettre en œuvre de réelle stratégie fiscale (quelle catégorie de contribuables solliciter davantage cette année ?) et n'ont presque plus qu'une seule option : augmenter la taxe foncière. En football, c'est un peu comme de passer de Pep Guardiola à Igor Tudor…

Et ce ne sont là que les principales explications. Nécessité mettre les investissements publics au niveau des attentes des citoyens, restaurer les équilibres budgétaires après quelques années de « quoi qu'il en coûte » à la sauce locale,

absorber les augmentations budgétaires imposées par l'État comme la hausse de la rémunération des fonctionnaires… Autant de raisons, plus ou moins légitimes, que les élus locaux mobilisent pour justifier la hausse des taux qu'ils ont décidée.

Et demain ?

Alors, 2023 sera-t-il une année record ou bien une étape de plus dans la hausse tendancielle de votre taxe foncière ? Soyons prudents en matière de prévision, même les meilleurs s'y cassent les dents (on rappellera que, lorsqu'on lui a annoncé la fin de la guerre froide pendant son sommeil hypothermique, Austin Powers s'exclama « Enfiiin ! Ces porcs capitalistes vont payer pour leurs crimes ! N'est-ce pas *tovarisch* ? »…).
Dans le cadre réglementaire actuel, c'est-à-dire sans révision des modalités de calcul et d'évolution des valeurs locatives cadastrales (aux dernières nouvelles, ce ne sera pas avant 2028) et sans changement dans les leviers à la disposition des élus locaux pour moduler leurs ressources, il est peu probable que la facture ne s'alourdisse pas dans les prochaines années. Notamment parce que les mairies et leurs intercommunalités, plus encore que les autres strates de collectivités, sont face à un mur d'investissement pour adapter à moyen terme nos villes aux conséquences du changement climatique. À suivre…

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce bulletin adhesion-2023.pdf (sprim-fo.org) *accompagné du paiement correspondant.*